



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 6 juin 2022 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard

ABSENTE : madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-06-192 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajouts des items suivants :

- 6.5 Colloque sur l'économie circulaire
- 7.1 Écocentre mobile à Ogden

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022

2022-06-193 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait dix (10) personnes présentes dans la salle. M. Paul Raymer s'est plaint que son terrain sur le chemin Weir était inondé d'eau et a demandé que des fossés soient creusés sur son chemin. Le maire lui a répondu que le sujet sera discuté par le comité de voirie. M. Claude St-Jean a mentionné qu'il ne voyait plus la grosse lumière qui provenait de l'autre côté du lac. Le maire lui a confirmé qu'il en avait discuté avec le maire de Potton. M. St-Jean a aussi manifesté son désaccord avec l'offre de la municipalité de payer la moitié de sa facture d'arpentage et propose que la municipalité paye trois-quarts de cette facture. Le conseil en rediscutera lors de leur prochaine séance de travail. Mme Sylvia Poirier a demandé si une bâtisse sera construite sur le terrain de la Tourbière de Marlinton. Le maire lui a répondu que c'est seulement à très long terme. Mme Poirier a aussi demandé quelle est la vision d'Ogden. Le maire et les conseillers lui ont avisé que le conseil a discuté de faire un plan stratégique d'Ogden et que ce sera possiblement inclus dans le budget municipal 2023. Mme Poirier a mentionné les gros bœufs qui étaient dans le chemin. Le maire lui a informé d'appeler la police dans de telles situations car c'est un danger pour les usagers des chemins. M. Dominique Claveau a demandé s'il y aura des roulottes au parc Weir l'an prochain. Le maire a expliqué que c'est la volonté du conseil municipal d'Ogden de ne plus avoir de roulottes sur le site mais que la décision revient au conseil d'administration du parc Weir. M. Jean-François Belley a demandé qui reçoit et gère les revenus des roulottes. Le maire lui a répondu que c'est le conseil d'administration du parc Weir.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose les comptes rendus des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 21 avril et 12 mai derniers.

6.4 Demande de dérogation mineure – 375 chemin Weir - matricule 0688 02 2182

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Jean-François Belley, pour sa propriété avec matricule 0688 02 2182;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'installation d'une piscine hors terre dans la bande de protection d'un milieu humide identifié par Canard Illimités;

CONSIDÉRANT QUE la piscine se trouvera à 8.11 mètres du milieu humide et 5 arbres devront être coupés pour permettre l'installation de cette piscine;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2008.5 de zonage indique que ce type de travaux est permis en dehors d'une bande de 5 mètres du milieu humide seulement si aucun arbre ne doit être abattu;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2021.07 de permis et certificats indique qu'un rapport de caractérisation préparé par un professionnel est obligatoire pour un lot pour lequel un milieu humide apparaît sur une cartographie accessible au public;

CONSIDÉRANT QUE les 5 arbres proviennent d'une ancienne culture d'épinettes;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'une piscine hors terre ne requiert pas beaucoup de travaux d'excavation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2021.07 sera révisé pour être plus précis;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande sous la condition que le propriétaire replante 2 arbres indigènes et que les arbres de remplacement doivent avoir au moins 7.5 centimètres de diamètre, mesuré à 30 centimètres du sol s'il s'agit d'un feuillu ou au moins 1.5 mètres de hauteur s'il s'agit d'un conifère;

2022-06-194

Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée par M. Jean-François Belley, pour sa propriété avec matricule 0688 02 2182, soit l'installation d'une piscine hors terre tel que mentionné ci-haut, à condition que le propriétaire replante 2 arbres indigènes et que les arbres de remplacement doivent avoir au moins 7.5 centimètres de diamètre, mesuré à 30 centimètres du sol s'il s'agit d'un feuillu ou au moins 1.5 mètres de hauteur s'il s'agit d'un conifère.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

6.5 Colloque sur l'économie circulaire

Le conseiller M. Michel Lesage a avisé qu'il a assisté au colloque sur l'économie circulaire où il a été mentionné qu'éventuellement il serait possible que les producteurs de matières résiduelles soient forcés de les prendre en charge et d'assurer que le recyclage soit fait. Il a aussi mentionné la vision que dans le futur il soit nécessaire d'obtenir un permis de gestion des matières résiduelles avant qu'un permis de construction ne soit émis.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Écocentre mobile à Ogden

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a tenu pour la première fois, samedi le 4 juin dernier, un écocentre mobile et ce fût un grand succès;

2022-06-195 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil félicite l'agente de développement, Mme Caroline Fortier, pour son excellente organisation de l'écocentre mobile, et remercie chaleureusement tous les bénévoles qui y ont pris part.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 16 mai dernier.

8.2 Appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage doivent être faits sur le chemin Stanstead sur une distance d'environ 700 mètres;

2022-06-196 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead sur une distance d'environ 700 mètres.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres public sur le SEAO pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Stanstead, et que le prix soumis proviendra du montant prévu au budget 2021 et de la subvention TECQ.

ADOPTÉE

8.3 Travaux de stabilisation de la surface du chemin Cedarville

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que des travaux de stabilisation de la surface du chemin Cedarville soient faits;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que ces travaux coûteront un maximum de 80,000\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité va devoir obtenir du gravier afin de faire ces travaux, et que la balance des travaux sera effectuée en régie;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-06-197 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux de stabilisation de la surface du chemin Cedarville.

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 80,000\$ taxes en sus et demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour le gravier nécessaire afin d'effectuer ces travaux.

ADOPTÉE

8.4 Autorisation pour la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a été accordée une aide financière maximale de 317,101\$ dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour l'année 2022 et que le ministère des Transports exige qu'une convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière et définissant les obligations de chacune des parties soit signée;

2022-06-198 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil remercie le ministère des Transports de cette aide financière et autorise le maire et la directrice générale à signer la convention d'aide financière pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 60,632.60\$ et les salaires s'élèvent à 19,677.10\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 80,309.70\$.

2022-06-199 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 36,374.64\$;

2022-06-200 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

9.3 Dépôt d'une lettre de la MMQ

La secrétaire d'assemblée dépose une lettre datée du 29 avril 2022 reçue de la MMQ. Copie de cette lettre a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

10. ADMINISTRATION

10.1 Dépôt du Rapport du Maire

CONSIDÉRANT QUE le maire David Lépine dépose devant le conseil son rapport du maire conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 172.2.2 prévoit que le texte du rapport du maire doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

2022-06-201 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la Directrice générale de distribuer le rapport du maire 2022 à tous les citoyens de la Municipalité par le biais du bulletin municipal et par sa publication sur le site web de la Municipalité.

QUE dans les quinze (15) jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la Municipalité, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et les réponses seront données lors de la séance subséquente.

ADOPTÉE

10.2 Autorisation pour la délivrance de constats d'infraction pour les infractions relatives au stationnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu plusieurs plaintes relativement au stationnement sur son territoire, notamment à proximité de la Réserve de la biodiversité Dunn;

CONSIDÉRANT QUE le *Code de la sécurité routière* encadre, aux articles 380 à 391, le stationnement des véhicules sur les chemins publics ainsi que sur les chemins privés ouvert à la circulation du public;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2018-13 relatif au stationnement à la gestion des voies publiques et le Règlement 2022-10 modifiant le règlement 2018-13 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques adoptés par la Municipalité complètent et ajoutent aux règles prévues au *Code de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite désigner des personnes pour l'application des règles édictées en matière de stationnement et les autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ces règles;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve de biodiversité Dunn est située sur le territoire de la Municipalité mais appartient au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après : le « MELCC »);

CONSIDÉRANT QUE le MELCC a mandaté la firme de sécurité Garda afin d'assurer une présence sur les lieux durant la période estivale de manière à contrôler les activités qui se déroulent sur et aux abords de la réserve;

2022-06-202 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'inspecteur en voirie de la Municipalité à faire respecter les normes prévues aux articles 380 à 391 du *Code de la sécurité routière* et l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre de ces dispositions commise sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

D'AUTORISER l'inspecteur en voirie de la Municipalité à faire respecter les normes prévues au *Règlement 2018-13 relatif au stationnement à la gestion des voies publiques* ainsi qu'au *Règlement 2022-10 modifiant le règlement 2018-13 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques* et l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions de ces règlements commise sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

D'AUTORISER la firme de sécurité Garda et ses employés à faire respecter les normes prévues aux articles 380 à 391 du *Code de la sécurité routière* et l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre de ces dispositions commise sur ou aux abords du site de la Réserve de biodiversité Dunn.

D'AUTORISER la firme de sécurité Garda et ses employés à faire respecter les normes prévues au *Règlement 2018-13 relatif au stationnement à la gestion des voies publiques* ainsi qu'au *Règlement 2022-10 modifiant le règlement 2018-13 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques* et l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions de ces règlements commise sur ou aux abords du site de la Réserve de biodiversité Dunn.

ADOPTÉE

10.3 Dépôt du rapport de formation obligatoire des élu(e)s

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport de formation obligatoire des élu(e)s démontrant que tout membre du conseil municipal d'Ogden a participé à la formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Copie de ce rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

10.4 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

2022-06-203 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 26 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

10.5 Renouvellement de la page municipale dans le bottin de Stanstead 2022

2022-06-204 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lebeau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à placer une page d'information pour la municipalité d'Ogden dans le Bottin de Stanstead 2022, au coût de 185\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.6 Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale

2022-06-205 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à payer le renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale au montant de 165.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.7 Travaux d'amélioration à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le conseil a demandé à l'agente de développement d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'amélioration de l'hôtel de ville, et que le prix soumis proviendra du montant subventionné par le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été demandées, chacune incluant la liste détaillée des matériaux et des travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est du contracteur Shawn Keet au prix de 63,136.00\$, taxes en sus;

2022-06-206 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat des travaux d'amélioration à l'hôtel de ville au contracteur Shawn Keet au prix de 63,136.00\$, taxes en sus.

QUE le contrat inclut la liste détaillée des matériaux et des travaux à effectuer, telle que fournie par la Municipalité d'Ogden.

QUE le prix payé proviendra du montant subventionné par le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Autorisation pour la demande du permis de réunion pour la Fête du 90^e anniversaire d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire d'obtenir un permis de réunion de type « Servir » de la Régie des alcools, des courses et des jeux afin que les gens puissent apporter leurs vins et boissons alcoolisées lors de la Fête du 90^e anniversaire d'Ogden qui aura lieu les 13 et 14 août prochain, et que ce permis coûtera 29.95\$ par jour;

2022-06-207 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'agente de développement, Mme Caroline Fortier, à remplir la demande de permis de réunion en tant que représentante de la Municipalité d'Ogden et autorise le paiement des coûts afin d'obtenir ledit permis.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Nomination du représentant pour Ogden au Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden doit avoir un représentant sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead, et que ce représentant est présentement M. William Scott;

CONSIDÉRANT QUE le siège de M. Scott devient vacant en septembre 2022 et que la municipalité doit choisir un nouveau directeur ou reconduire le mandat de M. Scott;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2022-06-208 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme M. Eric Fafard comme membre représentant Ogden sur le Conseil d'Administration du Comité d'Ambulance Stanstead pour le mandat débutant en septembre 2022.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Adoption – Règlement no. 2022.14 concernant les limites de vitesse

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame la conseillère Claudette Dupras à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de règlement a été fait à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n° 2022.14 aura pour objet de fixer les limites de vitesse à 70 km/h sur tous les chemins municipaux d'Ogden sauf les exceptions énumérées dans le règlement, où les limites de vitesse seront maintenues à 50 km/h;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

2022-06-209 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le règlement no. 2022.14 intitulé «Règlement no. 2022.14 concernant les limites de vitesse» est adopté.

ADOPTÉE

13.2 Avis de motion – Règlement concernant le stationnement du quai de Cedarville

Monsieur Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement concernant le stationnement du quai de Cedarville sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de régler les modalités du stationnement du quai de Cedarville.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné que le 19 mai dernier il a assisté à une rencontre avec les intervenants dans le dossier de la Réserve Dunn. Les gardiens de la compagnie GARDA sont sur le site trois (3) jours par semaine. Le maire a aussi mentionné que son rapport du maire sera dans la prochaine Chronique.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire siège sur plusieurs comités à la MRC, soit le comité d'aménagement, de développement durable et de sécurité publique. Il a mentionné que la MRC est en train de réviser le schéma d'aménagement, qu'il a participé à la rencontre sur le plan régional des milieux humides et hydriques et aussi à la rencontre des maires de la MRC le 18 mai dernier, où le projet Sunnyside a été approuvé.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lise Rousseau a demandé des questions concernant la compagnie qui a effectué les travaux d'insonorisation dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, le contracteur qui va faire les travaux d'amélioration à l'hôtel de ville, l'économie circulaire de même que les travaux de stabilisation de la surface du chemin Cedarville. Les questions ont été répondues par la directrice générale, le maire et le conseiller M. Michel Lesage. M. Paul Raymer a demandé que des enseignes de 50 km/h soient installées sur le chemin Weir, de même que des enseignes de non-stationnement et Attention à nos enfants. Ces demandes seront discutées avec l'inspecteur en voirie. M. Claude St-Jean a mentionné que les gens roulent rapidement sur le chemin Cedarville proche du pont du Ruisseau Tompkins et se stationnent illégalement sur le chemin. Le maire a mentionné que la machine PAVA pourra être installée à cet endroit. M. Dominique Claveau demande si la municipalité songe rénover le quai de Cedarville. Ce sujet sera discuté.

2022-06-210 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Michel Lesage propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 21 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.